

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-10

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Barret sur Méouge, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de son maire Philippe PEYRE, à la Mairie de Barret sur Méouge.

**Membres présents** : Philippe PEYRE, Annick ARMAND, Yolande MADIOT, Pierre GABRIEL, Jean BUSCH, Norine JONAS et François STEENHOUT

**Membres absents excusé** :

**Membres en exercice** : 7

**Date de la convocation** : 9 Mars 2023

**Secrétaire de séance** : Annick ARMAND

Vote POUR « 7 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

### OBJET : Travaux de voirie Pré Bouvet

Monsieur le Maire constate que le chemin du Pré Bouvet est en mauvais état et représente un danger pour les utilisateurs. Cette voie communale nécessite donc des travaux de goudronnage.

La société « La Routière du Midi » nous a fait parvenir son **devis d'un montant de 25 963.30 €**.

Monsieur le Maire a **sollicité l'aide du Département des Hautes Alpes**, pour une subvention d'un montant de **13 000 €**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

**Accepte** le devis de la société « Routière du Midi »

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

P/ Le Maire  
Philippe PEYRE

